

Décembre 2019

Campugnan

Bulletin Municipal

19



P.4

**Élections
municipales**

P.5

**Recensement
de la population**

P.13

**Travaux
réalisés**

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Nous voici au terme de cette année 2019. Les mois défilent aussi vite que ces quelques pages dont je vous souhaite une agréable lecture.

Vous trouverez le bilan des travaux réalisés cette année. Quelques d'imprévus sont venus rythmer l'année 2019 mais nous avons pu rebondir tout en gardant une trésorerie saine et des impôts sans augmentation de taux.

Vous aurez en fin d'édition l'agenda des manifestations 2020 et je remercie par la même occasion les associations pour leur investissement et leur participation à la vie communale.

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le dimanche 5 janvier 2020 à 11h30 pour la cérémonie des vœux.

**Le Maire
Gilles LAE**





P. 04

Élections municipales



P. 05

Recensement de la population



P. 06

Le cimetière communal



P. 07

Communication numérique



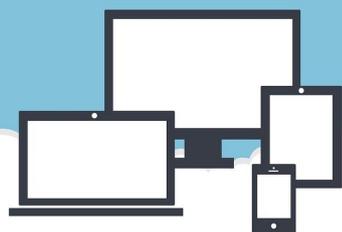
P. 10

Pendant ce temps..



P. 13

Travaux réalisés



Suivez l'actualité de votre
commune sur la toile :

www.campugnan.fr

Et la page facebook
@Commune de Campugnan

Élections Municipales

1er tour : 15 mars 2020
2ème tour : 22 mars 2020



QUIZ - Les élections municipales

1- Qui peut voter aux élections municipales?

- A > Tous les habitants majeurs de la commune.
- B > Tous les citoyens français de la commune.
- C > Tous les citoyens français et citoyens d'un pays membre de l'Union Européenne.

2- A quel âge peut-on être Maire?

- A > 18 ans
- B > 23 ans
- C > 30 ans

3- Qui élit le Maire?

- A > Les électeurs
- B > Les conseillers municipaux
- C > C'est le 1er de la liste arrivée en tête

4- Quelle est la durée d'un mandat de conseiller municipal

- A > 4 ans
- B > 5 ans
- C > 6 ans

5- Comment est fixé le nombre de conseillers municipaux?

- A > Chaque commune décide du nombre
- B > Fixé par la loi en fonction du nombre d'habitants
- C > Fixé par la loi en fonction du nombre d'habitations

6- A quel rythme le conseil municipal doit se réunir?

- A > Il n'y a pas de règles
- B > Minimum une fois par mois
- C > Minimum une fois par trimestre

Réponses : 1-C ; 2-A ; 3-B ; 4-C ; 5-B ; 6-C

Source : vie-publique.fr

Date limite d'inscription sur la liste électorale pour pouvoir voter aux municipales :

7 février 2020

Inscription possible
> En ligne
> En mairie

Ne pas oublier de fournir votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Commune de
Campagnan



Recensement De la population

**Le recensement à Campugnan aura lieu
Du 15/01/2020 au
16/02/2020**

Le recensement, organisé par l'Insee en partenariat avec les communes, a lieu **tous les 5 ans** dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Il permet de déterminer la population officielle de chaque commune, dite population « légale ».

De cette population légale découle entre autre le montant des dotations versées à votre commune, le nombre de conseillers municipaux à élire.

Mais de manière plus large, cela permet d'anticiper la construction d'infrastructures adaptées à l'évolution de la population (écoles, transports, hôpitaux, etc...).

L'agent recenseur chargé de la collecte 2020 sera Madame Audrey LUTARD, secrétaire de Mairie. Personne d'autre ne se présentera à votre domicile, attention donc aux imposteurs.

Comment?

Le recensement de la population est une compétence d'État. Il est organisé et contrôlé par l'INSEE. Les communes quant à elles préparent et réalisent l'enquête sur le terrain.

Vous recevrez la visite de l'agent recenseur, muni d'une carte tricolore.

L'agent vous remettra alors des codes d'accès personnels pour répondre à votre enquête en ligne (chaque personne du foyer doit être recensée). Cette solution, rapide et simple vous permet de répondre tranquillement, à tout moment de la journée. L'agent recenseur sera averti par un texto dès que votre questionnaire aura été renseigné en ligne.

La collecte sera terminée pour vous en quelques minutes.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent vous remettra un bulletin logement et autant de questionnaires que de personnes vivant chez vous. Il conviendra ensuite avec vous d'un rendez-vous pour les récupérer. Il pourra, le cas

échéant, vous aider à les remplir.

Protection des données.

Le recensement est sous la surveillance de la CNIL qui habilite l'INSEE à être seul exploitant des données collectées et de façon anonyme.

La collecte et la post-collecte utilise les noms et adresses afin d'éviter les doublons et/ou oublis. Une fois le contrôle post-collecte effectué d'un point de vue qualitatif, les questionnaires sont « anonymés » avant d'être traités.

L'agent recenseur quant à lui est tenu au secret professionnel.

Quid des étudiants vivant dans une autre ville la semaine?

Si un étudiant majeur réside la semaine sur Bordeaux et ne rentre que le weekend chez ses parents, il devra se faire recenser sur Bordeaux.

Ses parents toutefois, signaleront sur le bulletin logement que leur enfant est étudiant dans cette ville mais ils ne rempliront pas de bulletin individuel.

Si l'enfant est mineur il sera recensé chez ses parents.



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Le cimetière communal

Procédure de Reprise et Régularisation des tombes en Terrain Commun en cours au cimetière communal jusqu'au 1er mars 2020



En prévision de l'agrandissement du cimetière, dont le lancement devrait intervenir en 2020, il convenait d'abord de mettre en conformité le cimetière actuel avec la législation en vigueur, notamment du point de vue des tombes en terrain commun ou des sépultures sans concession.

Il est possible que certaines familles aient fait inhumer leurs défunts dans une sépulture, sans être titulaires d'une concession dans le cimetière. Ces tombes relèvent donc du régime du **Terrain Commun**.

Au regard de la législation en vigueur, les inhumations en terrain commun sont faites dans un emplacement du cimetière communal mis gratuitement à disposition de la famille pour une durée qui ne peut excéder, par principe, cinq ans.

La tombe en Terrain commun n'est alors pas destinée à recevoir plusieurs défunts de la même famille et, a fortiori, un caveau de plusieurs places.

Pour autant, la gratuité de l'occupation du terrain n'emporte aucun droit pour la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer la prolongation de son utilisation au-delà de la période réglementaire, à la différence des concessions funéraires, quand bien même plusieurs défunts y ont été inhumés, que ce soit dans un caveau ou en pleine terre.

Aussi, passé le délai réglementaire, la commune est en droit de procéder à la reprise des sépultures établies en Terrain Commun et de libérer les terrains.

C'est pourquoi, **seule la concession permet à chacun de**

bénéficier d'un droit « privatif » d'occupation et de jouissance d'une parcelle de terrain du cimetière.

La concession est alors attribuée moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la commune au même titre que la ou les durée(s) proposée(s). Une fois la contribution honorée, des droits sont alors ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée.

En conséquence, forte de ce constat et soucieuse de concilier l'intérêt des familles avec les obligations légales, l'équipe municipale a décidé, préalablement à la reprise des sépultures relevant du régime ordinaire, d'accorder un délai aux familles concernées afin de leur permettre de se faire connaître en mairie et de prendre toute disposition qu'elles jugeraient utiles concernant leurs défunts.

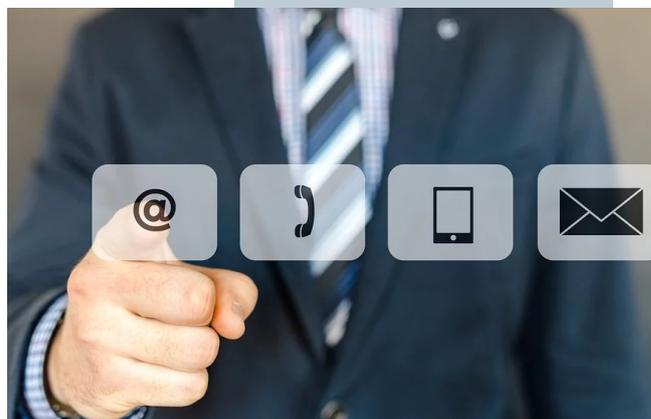
Notre commune pourra alors retrouver, à l'horizon 2019-2020, un cimetière à la fois conforme à la législation, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site, lieu de repos éternel et de recueillement.

Si vous avez déjà reçu un courrier, en tant qu'ayant droit, merci de vous rapprocher rapidement de la Mairie pour trouver ensemble la meilleure solution pour régulariser la situation de votre sépulture.

Certaines sépultures ne présentent aucun signe distinctif de l'inhumé. Aussi, si vous voyez une sépulture concernée par la procédure et que vous connaissez les ayants-droits, merci de nous en faire part. La liste et le plan des sépultures est consultable sur le site internet de la commune ou sur les panneaux d'affichage extérieurs.

Un fois que l'agrandissement sera créé, un nouveau règlement du cimetière sera rédigé pour une meilleure gestion faite dans en accord avec la législation et le respect dû aux défunts.

Communication numérique



La Commune a désormais son site internet officiel (à la place du blog).

Le site est mis à jour chaque semaine pour vous informer au maximum.

Face à la réglementation du RGPD (Règlement Général sur la Protection de Données), nous ne mettrons plus de données relatives aux entreprises, artisans, viticulteurs, associations, sans accord écrit, en dehors du nom de l'organisme.

Nous récoltons ainsi votre accord et les informations que vous souhaitez divulguer. Si vous n'êtes pas encore référencé sur le site, merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie pour obtenir votre formulaire.



Grace au site Service-public.fr, vous pouvez désormais demander votre copie d'acte en ligne. Nous la recevons directement via le portail et y répondons aussitôt. Vous recevez ensuite votre copie par courrier. C'est rapide, facile et écologique !

Le portail fonctionne également pour le recensement militaire, déclarer un emménagement ou déménagement, demander son inscription sur les listes électorales, etc...

D'un point de vue plus large, ce site est officiel et mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la législation. Les informations qu'il contient sont fiables.



Avec des infos actualisées fréquemment, la page vous permet d'être avertis rapidement des actualités de la Commune. Vous pouvez également interagir avec nous sur des faits et publications, ou encore nous contacter via la messagerie. N'hésitez-pas!

@Commune de Campugnan
238 abonnés sur la page.



Le blog de Campugnan a tiré sa révérence. Il est remplacé par un site internet officiel.

www.campugnan.fr

Nous ne le supprimons pas pour autant et le blog restera un support d'archives pour ceux qui le souhaitent.



Un coup d'œil sur ...

Le RGPD (le Règlement Général sur le Protection des Données) Définition et rappel

Il s'agit du Règlement du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

La notion de « données personnelles » correspond à toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne peut être identifiée directement (exemple : nom, prénom) ou indirectement (exemple : par un identifiant, un numéro, une donnée biométrique...)

Le RGPD contrôle et encadre l'utilisation de données personnelles. Elles sont désormais collectées avec l'accord des personnes pour un traitement unique.

Un traitement de données doit avoir un objectif, une finalité, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas collecter ou traiter des données personnelles simplement au cas où cela vous serait utile un jour ; une donnée ne peut donc plus être utilisée dans un autre but que celui initialement prévu.

Ce règlement s'applique à toutes les entreprises, qu'elles soient privées ou publiques, physiques ou en ligne.

Vous êtes forcément déjà tombé sur un site internet qui vous demande votre accord avant de pouvoir poursuivre votre navigation. Ce site utilise sûrement des « cookies » visant à collecter certaines données. Vous ne pourrez continuer votre navigation sans accepter ces cookies.

Concrètement, dans nos services, cela se traduit par plusieurs modifications. Par exemple, pour ce qui concerne les parents d'élèves avec qui nous communiquons par mail : Les mails sont redemandés chaque année car supprimés une fois l'année achevée. Ils ne peuvent servir à autre chose que la communication scolaire et extra-scolaire. L'autorisation des parents d'utiliser leur adresse mail est collectée via un formulaire spécifique.

Autre exemple de modification : vous ne verrez plus dans les bulletins municipaux les noms relatif à l'état civil (naissances, mariages, décès du semestre) car c'est contraire aux règles du RGPD.



Le timbre fiscal

Le timbre fiscal papier est supprimé en métropole depuis le 1er janvier 2019. Le timbre fiscal est désormais électronique pour réaliser vos formalités administratives.

Cette nouvelle forme de timbre fiscal concerne la délivrance d'un passeport, du permis bateau, des titres pour les étrangers et des attestations d'accueil, la naturalisation, le renouvellement de la carte nationale d'identité ou du permis de conduire en cas de perte ou de vol.

Du côté de nos sportifs

Dylan LEGER, 16 ans a remporté cette année encore la Coupe de France karting à Brignoles (VAR) en juin et a fini 3ème du Championnat de France à Salbris (Loir-et-Cher). Deux podiums qui viennent encore étoffer son palmarès.

Du côté de nos cavaliers, Lilou BÉTOUIGT, 8 ans, qui s'entraîne au Centre équestre du Blayais a commencé les concours cette année. Elle ramène déjà une 1ère et une 2ème place dans des CSO (course de sauts d'obstacles) catégorie Poney 3 Grand Prix.

Rentrée

La rentrée scolaire 2019-20 s'est bien passée. Ils sont 19 élèves actuellement dans la classe de M^{elle} FERREIRA et 20 dans celle de M^r PIQUES.



La popote de Marie

Dans chaque édition du bulletin municipal, retrouvez désormais une recette choisie par nos cuisinières parmi celles réalisées durant le semestre au restaurant scolaire.

Croquettes de sardines Menu portugais

Ingrédients :

700gr de pommes de terres cuites

500gr de filets de sardines

1 trait d'huile d'olive

1 poignée de persil

1 gousse d'ail (voire 2 selon le goût)

1 trait de jus de citron

1 pincée de piment d'Espelette (ou piment Piri-Piri pour les plus portugais d'entre vous!)

Farine, jaune d'œuf et chapelure pour la panure

- 1- Mélanger ensemble tous les ingrédients jusqu'à ce qu'ils soient bien liés (au robot si vous en avez un)
- 2- Formez des boulettes avec vos main avec la pâte créée.
- 3- Roulez les boulettes dans la farine, puis l'œuf puis la chapelure
- 4- Frire dans l'huile bien chaude jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées.

« Voici une entrée servie pendant le menu à thème portugais et une façon sympa et facile de faire manger des sardines aux enfants ; ils ont adoré! »

Bonne dégustation !

Marie

La cérémonie des vœux
aura lieu le
dimanche 5 janvier 2020
à 11h30
à la salle des fêtes



Pendant ce temps...

... sur Campugnan !



La nouvelle association Campugnanaise, SONO DOUBLE L vous a peut-être déjà fait danser cette année ?

Après le succès de la fête de la musique, en extérieur et la soirée 80's/90's le 12 octobre l'association ne compte pas s'arrêter là! Une part des bénéfices de la fête de la musique est reversée à l'école.

Les deux L de l'asso, Ludo et Laurent, en profite pour remercier toutes les personnes présentes et vous donnent rendez-vous en 2020 pour de nouvelles soirées endiablées.

> **Un marché de Noël** organisé par l'équipe du Château la Botte, avec cette année la venue du Père Noël et sa calèche, pour le plaisir des petits. Des stands de producteurs locaux et d'objets artisanaux étaient aussi sur place.

> **A « la sauce des parents »**, l'association des parents d'élèves de l'école, a offert aux enfants de l'école qui le souhaitent une sortie accrobranche. Les enfants ont été ravis mais certains adultes ont tout même préféré le plancher des vaches! ;)

> Un nouvel orchestre pour les repas du **Club de l'Amitié** ; c'est désormais TOTO MUSETTE qui fait danser les Aînés. Et le choix a été le bon visiblement car le Club a affiché complet pour son repas d'automne!

> **L'Entente des chasseurs** continue aussi à faire carton plein à chaque repas de fruits de mer (deux chaque été) ou anguilles.

> Les enfants de l'école ont lancé **leur potager** cette année, à l'initiative de Nicolas BLANCHET, un ancien élève, qui leur a montré les techniques de culture bio à la main.



Psst... Avec ce temps.. C'est la saison idéale pour accompagner son café bien chaud d'un livre et d'un plaid tout doux...

Ca tombe bien! La boîte à livres de la Mairie déborde de livres pour tous les goûts. **Venez vite vous servir!** (dans le hall de la Mairie)





Vernissage de l'exposition Madeleine RIVAS

Artiste bien connue dans le Blayais, « Mado » est native de Campugnan et a fait ses études au Lycée de Blaye avant d'obtenir son diplôme à l'école de Beaux-Arts de Bordeaux dans les années 60.

Elle passera la majeure partie de sa carrière dans l'enseignement, en tant que professeur d'arts plastiques au Collège Sébastien Vauban où elle restera jusqu'à sa retraite.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir ses toiles et lavis pendant presque un mois.



Il y a trente ans, les campugnais prenaient leurs fourches et décapitaient Marie-Antoinette... encore. En 1989, la commune célébrait le bicentenaire de la révolution et, à en voir les photos, presque toute la commune s'était réunie et beaucoup ont joué le jeu avec des costumes d'époques.

La Marie-Antoinette de 1989 n'a pas vraiment perdu sa tête mais la reconstitution a été poussée dans ses détails.

La grande peinture sur drap de la salle de réunions a été faite à cette occasion par Madame RIVAS et a servi de décor aux pièces de théâtre.

Calendrier 2020

des manifestations campagnanaises

Dimanche 5 janvier

Cérémonie des vœux

Dimanche 12 janvier

Repas Assemblée Générale

Club de l'Amitié

25 janvier

Master Fitness

Dimanche 23 février

Loto du Club de l'Amitié

Samedi 29 février

Repas dansant Comité des fêtes

Dimanche 8 mars

Loto des enfants

A « la sauce » des parents

Dimanche 15 mars

Repas de l'Entente des Chasseurs

Dimanche 19 avril

Repas de printemps

Club de l'Amitié

Vendredi 1er mai

Concours de belotte

Dimanche 24 mai

Loto du Club de l'Amitié

Samedi 20 juin

Kermesse et fête de la musique

Dimanche 5 juillet

Repas de fruits de mer

(L'entente des chasseurs)

Dimanche 2 août

Repas de fruits de mer

(L'entente des chasseurs)

Dimanche 20 septembre

Loto du Club de l'Amitié

Dimanche 4 octobre

Repas de l'Entente des chasseurs

Samedi 10 octobre

Soirée dansante par SONO DOUBLE L

Samedi 24 octobre

Repas du Comité des fêtes

Dimanche 8 novembre

Repas du Club de l'Amitié

Du 13 au 15 novembre

Bourse aux jouets

Vendredi 18 décembre

Arbre de Noël de l'école

Jeudi 31 décembre

Réveillon de la St Sylvestre

Tous les mardis de 19h à 20h : Gym
avec Pause Fitness





Travaux réalisés

ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Comme chaque année, des crédits sont prévus pour le renouvellement progressif du parc communal (éclairages à led, horloges astronomiques ,etc..)

Reports 2020 :

Certains travaux n'ayant pu être réalisés seront reportés sur 2020 à savoir :

-La fin des travaux au logement communal. Le logement sera remis en location à l'issue de ces travaux de rénovation.

-Remplacement de plusieurs luminaires endommagés suite à la tempête Amélie.

-L'étanchéité du deuxième ossuaire communal au cimetière.

BÂTIMENTS

- A la mairie, les fenêtres de l'étage (les dernières) ont été changées, avec deux teintées anti-UV, comme demandé par les archives départementales pour la salle des archives communales. La toiture de la partie haute a été refaite, et un chauffage réversible a été installé.
- Un nouveau système de chauffage a également été installé à la salle des fêtes. Suite à l'incendie d'octobre 2018, le barbecue a été clôturé et n'est désormais accessible qu'aux occupants de la salle.
- Un abri vélos a été installé à l'école.
- Le Monument aux Morts a été restauré (pierres cassées ou descellées.)

VOIRIE

- Divers busages ont été entrepris sur les bas-côtés et sous la route afin de pallier à de mauvais écoulement des eaux pluviales.
- Le curage des fossés est terminé pour l'ensemble de la Commune.
- Une canalisation écrasée au lieudit La Botte a nécessité de casser la route sur plusieurs mètres pour la remplacer.
- Des travaux de remodelage de la route ont été fait au pont de la Botte avec mise en place d'évacuations pour les eaux pluviales car le pont était régulièrement inondé.
- Enfin, des réfections de voirie ont été faites aux lieudits Les Maréchaux, Hervais, Le Candelon, La Conteau.... *Certaines routes ont besoins de travaux, mais étant mitoyennes avec d'autres communes il faut l'accord des deux conseils municipaux.*

ACQUISITION DE MATÉRIEL

- Renouvellement du mobilier scolaire par l'achat de bureaux adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- Un nouveau mât est planté au Monument aux Morts.

- Un déshumidificateur à l'église. Nous en avons un en prêt pendant un an afin de constater l'efficacité. Et il est vrai que depuis, l'église est bien plus saine. Cela permettre de mieux conserver le mobilier et les mur, rongés par l'humidité.



Entreprises campagnanaises

Viticulture

Château Bois David

Production et Vente de vin
24 Le Bourg 33390 CAMPUGNAN

Château La Botte

Production et Vente de vin, Visites et dégustations, Musée d'outils anciens
21 La Botte 33390 CAMPUGNAN
05 57 64 71 45
blanchard@chateau-labotte.com

Château Les Maréchaux

Production et Vente de vin
1 Les Maréchaux 33390 CAMPUGNAN
06 83 10 89 58
cht-lesmarechaux@orange.fr

Château Les Rivauderies

Production et Vente de Vin
2 Les Rivauderies 33390 CAMPUGNAN

Château Morillon

Chantal et Jean-Marie MADO, Producteurs de vins de Bordeaux, Bordeaux supérieur et Blaye-Côtes de Bordeaux
Lieu dit Morillon 33390 CAMPUGNAN
06 58 82 71 57
emma@chateau-morillon.com

Les Vignerons de Tufiac

La Cafourche, 33860 Val-de-Livenne

Bâtiment

Dylero

Travaux intérieurs/extérieurs
7 la Botte 33390 CAMPUGNAN

Mathieu GELDER MGCI - G2L construction

Construction
9 rue Jacques Vergeron 33920 St SAVIN

Entreprise Charles

4bis lieudit Hervais 33390 CAMPUGNAN

Divers

Gilles BOSSUET

Cours de guitare et basse
2 Thibaud 33390 CAMPUGNAN
06 44 72 81 60

Chenil de la forêt

Fourrière animale, Pension, Toilettage
4 La Comteau,
Route de la Vergne 33390 CAMPUGNAN
05 57 64 73 30 - 06 07 12 17 39
chenildelaforet@orange.fr

Céline HAZERA

Service à la personne
1 Les Près 33390 CAMPUGNAN

Infinivap

9 Thibaud 33390 CAMPUGNAN

Sandra MARTIN

Assistante maternelle
4 Hervais 33390 CAMPUGNAN

Sono Double L

Animation soirée

Pour compléter votre fiche, merci de compléter le formulaire de référencement disponible à la Mairie



Associations campagnanaises

A « la sauce » des parents

Présidente : Véronique HERNANDEZ
Secrétaire : Aurore ROUET
Trésorière : Jessica BOUTY

Club de l'amitié

Présidente: Claudette DAGNAS
Vice-Présidente : Henriette MAURIN
Secrétaire : Nicole GODICHAUD
Trésorier : René MAURIN

Comité des fêtes

Présidente : Nicole GODICHAUD
Secrétaire : Geneviève RONDET
Trésorier : Claudette DAGNAS

L'entente des chasseurs

Président : Jean-Claude CHAIN
Vice-Président : Patrick PAILLE
Secrétaire : Sandrine MOURANY
Secrétaire Adj : Gaëlle DUFOUR
Trésorier : Michel CLECH
Trésorier Adj : Cyril CHAINTRIER

Pause'fitness

Présidente : Jessica Mackenzie
Trésorière : Marie Agnes GODICHAUD
Secrétaire : Nicole GODICHAUD

Sono Double L

Président : Laurent SCHNEIDER
Secrétaire/Trésorier : Ludovic PIETRZAK

Notre-Dame- de-Campugnan

Présidente : Christiane TAVERNIER
Vice-Présidente : Bernadette ROBIN
Secrétaire : Nicole GODICHAUD
Trésorière : Colette ROPERS
Trésorière Adjointe : Chantal MADO
Responsable de l'église : Yvette GUERRY
Membre d'honneur : Monsieur le Curé
desservant la paroisse de Campugnan.

ON/OFF Racing Team

Président : Romain LEGER
Secrétaire :
Trésorier : Nicolas LAGARDERE

Le Souvenir Français

Président : Michel WERLE
Vice-Président : Colette WERLE
Trésorier : Martial DUMONDEL
Secrétaire :

La République Libre et Conviviale de Haute-Gironde

Président : Jean-Jacques TACHOIRE
Secrétaire : Marie-Joëlle FRUGERE
Trésorier : Franck BLANCHARD



Peintre
Dessinateur
Photographe...

Venez exposer !

La salle du Conseil Municipal est désormais équipée de cimaises, prêtes à recevoir vos œuvres!

Pendant une durée de trois semaines, vous pouvez laisser les visiteurs admirer vos réalisations!

**Pour exposer à la Mairie, contactez le secrétariat au 05 57 64 71 74
ou par mail : mairie.campugnan@wanadoo.fr**

Madeleine RIVAS RICHAUDEAU

